

EBPOΠΕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET
EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROOPA PARLAMENT EYPΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPÉEN PARLAMENT NA hEORPA PARLAMENTO EUROPEO EIROPAS PARLAMENTS

EUROPOS PARLAMENTAS EURÓPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW EUROPEES PARLEMENT

PARLAMENT EUROPEJSKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN

EURÓPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROOPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET

ANNEE: 2007

DECLARATION DES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 ET A L'ANNEXE I DU REGLEMENT DU PARLEMENT EUROPEEN CONCERNANT LA

TRANSPARENCE ET LES INTERETS FINANCIERS DES DEPUTES (*)

Nom: CARLOTTI Prénom: Marie-Arlette		
déclare par la présente:		
A) EXERCER LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES SUIVANTES: Rien à déclarer		
B) EXERCER LES FONCTIONS OU ACTIVITES REMUNEREES CI-APRES: Conseillère générale, Vice-Présidente (élue en mars 1998, réélue en mars 2004)		

 \mathbf{FR}

^(*)S IL'ESPACE EST INSUFFISANT, VOUS POUVEZ INTRODUIRE DES ANNEXES. CELLES-CI SONT A ADRESSER, AVEC UN EXEMPLAIRE SIGNE DE LA PRESENTE DECLARATION, A LA DIRECTION GENERALE DE LA PRESIDENCE, DIVISION DES ACTIVITES DES DEPUTES, PHS 02A19/LOW H00.056.

C) AVOIR REÇU, DANS LE CADRE DE MES ACTIVITES POLITIQUES, LE(S) SOUTIEN(S) SUIVANT(S):			
	. financiers:	Indemnité de Vice-présidente soit 1600 euros mensules après écrêtment	
(*)	alloués par	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
	. en personnel:	une secrétaire affectée à mes fonctions de conseillère générale	
(*)	alloués par	Conseil général des Bouches-du-Rhône	
	. en matériel:	deux bureaux équipés	
(*)	alloués par	Conseil général dses Bouches-du-Rhône	
D) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES: Rien à déclarer			

Date: 12/06/2007 Signature:

LES INDICATIONS CONTENUES DANS CETTE DECLARATION SE FONT SOUS LA SEULE RESPONSABILITE PERSONNELLE DU DEPUTE ET DOIVENT ETRE MISES A JOUR CHAQUE ANNEE.